

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 18 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, BENOIST Cédric, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, GUILLET Massilia,**

Secrétaire : Gilles GODIER

**Objet : Restauration du clocher – Lot Maçonnerie - Travaux supplémentaires
(délibération n°001-2023)**

Les travaux de restauration du clocher ayant commencé, Monsieur le Maire informe de l'avancée du chantier et des travaux supplémentaires et nécessaires non prévus initialement dans le marché.

Monsieur le Maire présente l'estimation établie par l'entreprise BMH, pour des travaux de maçonnerie supplémentaires avec deux options :

- ✓ Maçonnerie – pierre de taille : 34 325.78 € HT
- ✓ Maçonnerie – variante contreforts enduits : 22 978.54 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition Pierre de taille pour un montant de 34 325.78 € HT soit 41 190.94 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- accepte le devis présenté par l'entreprise BMH pour des travaux supplémentaires de maçonnerie – Pierre de taille pour un montant de 34 325.78 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le 23 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 
ID : 053-215301177-20230118-001_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 18 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Étaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, GUILLET Massilia**,

Secrétaire : Gilles GODIER

Objet : Projet d'aliénation du chemin du Chêne (délibération n°002-2023)

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée délibérante, le 09 décembre 2022, a décidé l'aliénation du chemin du Chêne au profit de Monsieur JONCHERAY Charlie et Madame FERRE Manon, après enquête publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n°061-2022 en fixant le prix de vente du mètre carré, du chemin en terre, à 1 euro.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe le prix de vente du chemin en terre, et non entretenu par la commune à 1 € le mètre carré.

- autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour l'enquête.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 23 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le
ID : 053-215301177-20230118-002_2023-DE

S²LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 18 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire.**

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, BENOIST Cédric, HUARD Elvis,** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, GUILLET Massilia,**

Secrétaire : Gilles GODIER

OBJET : Ouverture anticipée de crédit avant le vote du budget 2023 (délibération n° 003-2023)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement, montant budgétisé, en 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt ») sont de : 825 662.08 €.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Chap/art	Libellé	Montant TTC	Fournisseur
2152-0023	Signalisation	2112.00	MAVASA
231-0093	Commerce logement	4730.80	LGP
TOTAL		6842.80	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 des crédits ci-dessus pour un montant de 6 842.80 € TTC en complément des restes à réaliser reportés au BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 02 Février 2023

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 053-215301177-20230118-003_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE HOUSSAY (Mayenne)**

L'an deux mil vingt trois, le 18 janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoints, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : **HAY Jean-François, GUILLET Massilia**,

Secrétaire : Gilles GODIER

Objet : **Suppression de la régie tennis** (délibération n°004-2023)

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du 28 juin 2001 1983 autorisant la création de la régie de recettes Tennis ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **décide** :

- la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de Tennis,
- que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 457.35 € est supprimée.
- que la suppression de cette régie prendra effet dès le 01 mars 2023,
- que le Maire et le comptable auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le 06 février 2023

Le Maire,

Jean-Marie GIGAN

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 053-215301177-20230118-004_2023-DE

S'LO

